



## SEPTIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Rapports de la Commission du programme,  
du budget et de l'administration****Premier rapport: Questions financières*****Table des matières***

	<i>Page</i>
Programme et budget pour 2000-01.....	1
Compte du budget ordinaire et Fonds de roulement.....	1
Contributions volontaires et dons .....	5
Questions financières relatives à l'Institut international d'études sociales.....	6
Centre international de formation de l'OIT, Turin.....	6
Budgets proposés pour les comptes extrabudgétaires pour 2002-03 .....	9
Centre international d'informations de sécurité et santé au travail (CIS).....	9
Centre interaméricain de recherche et de documentation sur la formation professionnelle (CINTERFOR) .....	12
Programme et budget pour 2002-03.....	14
Réserve pour les réunions techniques .....	14
Autres questions financières .....	15
Rapport du Corps commun d'inspection des Nations Unies sur ses activités pendant l'année se terminant au 31 décembre 2000.....	15
Fonds pour les systèmes informatiques .....	15

1. La Commission du programme, du budget et de l'administration du Conseil d'administration s'est réunie le 7 novembre 2001, sous la présidence de M. A.L. Tou, Président du Conseil d'administration. M. B. Botha (porte-parole des employeurs) était rapporteur.

## Programme et budget pour 2000-01 (Première question à l'ordre du jour)

### Compte du budget ordinaire et Fonds de roulement

2. La commission était saisie d'un document<sup>1</sup> fournissant des informations sur le compte du budget ordinaire et la situation du Fonds de roulement au 26 octobre 2001.
3. Le représentant du Directeur général (Trésorier et contrôleur des finances) a indiqué que, depuis la préparation du document du Bureau, les Etats Membres ci-après avaient effectué des versements:

Etats Membres	Francs suisses
Argentine	225 000
Malawi	1 305
Papouasie-Nouvelle-Guinée	22 855
Total	249 160

Le montant reçu du Malawi correspond à un arriéré de contributions et, sur le versement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, 1 233 francs suisses représentent une avance pour l'année 2002. Le montant total restant de 246 622 francs suisses correspond au versement de contributions pour l'année en cours.

4. M. Blondel, s'exprimant au nom des membres travailleurs, a commencé par féliciter M. Botha de sa nomination en qualité de porte-parole des employeurs. Il s'est déclaré persuadé que, malgré des intérêts parfois divergents, la sagesse l'emportera et que les employeurs et les travailleurs continueront à collaborer étroitement au sein de la commission. Le document soumis à la commission est un document traditionnel qui détaille les recettes et dépenses budgétaires ainsi que les contributions reçues et les montants dus. Il dresse également la liste des pays ayant perdu le droit de vote. Ces pays sont maintenant au nombre de 28, ce qui constitue un sujet d'inquiétude pour les travailleurs.
5. M. Botha, prenant la parole au nom des membres employeurs, a fait remarquer que le document du Bureau montrait un excédent des recettes sur les dépenses de 31,3 millions de dollars au 26 octobre 2001, mais qu'il serait utile d'avoir des renseignements sur l'excédent attendu à la fin de la période biennale et sur la manière dont le Bureau compte l'utiliser. Le document montre que le nombre d'Etats Membres ayant réglé leurs contributions est plus élevé que l'année dernière à la même date même si, pour des raisons évidentes, les montants sont inférieurs, et les employeurs aimeraient disposer

<sup>1</sup> Document GB.282/PFA/1.

d'informations sur les contributions encore en suspens des Etats Membres les plus importants.

6. Le représentant du gouvernement des Etats-Unis a informé la commission qu'un versement légèrement supérieur à 81 millions de francs suisses venait d'être autorisé et qu'il parviendrait bientôt à l'OIT.
7. La représentante du gouvernement du Royaume-Uni, prenant la parole au nom du groupe des PIEM, a fait remarquer que ces pays regrettaient encore une fois la distribution tardive des documents soumis à la commission, et plus particulièrement du document examiné et de celui relatif aux amendements apportés au Statut du personnel. Le groupe des PIEM apprécie les efforts du Bureau pour donner des informations budgétaires à jour, mais il est difficile d'organiser des discussions et de se préparer pour les réunions si les documents fondamentaux ne sont pas disponibles à temps.
8. Le document du Bureau montre un excédent des recettes sur les dépenses légèrement supérieur à 31,3 millions de dollars au 26 octobre 2001, mais ce chiffre ne tient pas compte du versement de 81 millions de francs suisses qui vient d'être annoncé par le représentant des Etats-Unis. Le Bureau s'efforcera certainement de dépenser la totalité du budget approuvé d'ici la fin de l'année mais, s'il reste un excédent à cette date, les PIEM espèrent qu'il sera remboursé aux Etats Membres comme prévu dans le Règlement financier.
9. Le représentant du gouvernement de la Fédération de Russie s'est associé à la déclaration de l'oratrice précédente.
10. Le représentant du gouvernement de l'Algérie a pris la parole au nom du groupe africain pour regretter, lui aussi, que la publication tardive du document n'ait pas permis une discussion approfondie sur cette question importante. Les pays africains aimeraient connaître le montant de l'excédent de trésorerie qui pourrait exister à la fin de la période biennale et son utilisation. Le nombre élevé de pays africains ayant perdu le droit de vote est un autre motif d'inquiétude, et il faudrait que le Bureau examine la possibilité pour ces pays de recouvrer le droit de vote et de s'acquitter de leurs contributions par paiements échelonnés.
11. Le représentant du gouvernement de la Slovaquie a également appuyé, au nom des Etats Membres de l'Europe orientale, la déclaration de la porte-parole des PIEM.
12. M. Blondel a souligné que les travailleurs se félicitent toujours de l'annonce de nouveaux versements mais s'étonnaient qu'un montant aussi important du principal contribuant ne soit pas annoncé préalablement. Il faut espérer que ces versements inattendus ne perturberont pas trop les activités du Bureau compte tenu, notamment, des longues discussions qui ont précédé l'adoption du budget. La période biennale va vraisemblablement s'achever avec un excédent de trésorerie, et la question de son utilisation se pose immédiatement.
13. Le représentant du gouvernement du Japon a soutenu à son tour la déclaration faite au nom des PIEM. L'économie japonaise traverse une période de récession, le chômage est l'un des principaux problèmes sociaux et l'ensemble du concept de travail décent est menacé. Le gouvernement japonais donne la priorité absolue à la création d'emplois, mais les fonds sont limités et les contributions au budget de l'OIT sont un des exemples de dépenses qui réduisent les ressources disponibles pour des programmes nationaux d'emploi. La même remarque vaut sans doute pour d'autres Etats Membres, et l'OIT devrait en avoir conscience lorsqu'elle établit ses propositions budgétaires. Tout excédent budgétaire de la période biennale en cours devrait être remboursé aux Etats Membres proportionnellement à

leurs contributions et il serait utile de disposer d'une estimation du Bureau sur le montant de cet excédent.

14. Le représentant du gouvernement du Nigéria a rappelé qu'une partie de l'excédent de 1998-99 avait été affectée au financement du Fonds pour les systèmes informatiques. Compte tenu du volume des activités demandées à l'OIT, le Bureau devrait affecter les excédents à des programmes plutôt que de les restituer aux Etats Membres.
15. Le représentant du gouvernement de l'Algérie a pris la parole au nom des Etats Membres africains et a indiqué, à propos de l'excédent éventuel à la fin de la période biennale, que de nombreux programmes prioritaires avaient besoin de davantage de fonds et devraient donc profiter de cet excédent. Il est certainement une conséquence de procédures techniques plus que de considération de fonds. Les programmes prioritaires de l'OIT doivent bénéficier d'un appui total, et l'excédent devrait servir à cette fin. Il serait également utile que le Bureau fournisse une indication des programmes méritant plus particulièrement de profiter de ce financement.
16. Le Trésorier a expliqué qu'il n'était pas possible d'évaluer maintenant le montant éventuel de l'excédent de trésorerie. Le document du Bureau fournit des renseignements détaillés sur les contributions versées et sur les dépenses enregistrées. Si l'on tient compte des arriérés de contributions reçus, les recettes obtenues jusqu'à présent constituent 89 pour cent de l'ensemble des contributions dues pour la période biennale actuelle. Environ 83 pour cent du budget a déjà été dépensé mais ce chiffre est généralement sous-estimé car il faut un certain délai pour recevoir les informations concernant les centres de coûts extérieurs au siège dont le nombre est supérieur à 50.
17. Répondant aux observations sur la publication tardive du document du Bureau, le Trésorier a expliqué qu'il appartenait à la commission de prendre une décision sur cette question. La pratique antérieure qui consistait à publier le document à une date relativement précoce a été critiquée car les informations présentées dans le document et les conclusions n'étaient plus pertinentes au moment de la réunion de la commission; de ce fait, il a été décidé que le document devrait être publié à une date plus proche de la réunion afin de donner aux membres les informations les plus récentes possible. Mais, même dans ce cas, les informations données peuvent être dépassées par les événements. L'intervenant a ainsi expliqué que, dans les minutes suivant sa déclaration précédente sur les contributions reçues depuis la préparation du document, il avait appris qu'environ 81 millions de francs suisses venaient d'être reçus du principal contribuant. La période biennale se terminera donc avec un excédent de trésorerie même si le budget biennal est entièrement dépensé. Certains contribuants importants ne se sont pas encore acquittés de la totalité de leurs contributions pour 2001, et il est par conséquent impossible de prévoir maintenant le montant de l'excédent. Une planification anticipée de l'utilisation de l'excédent serait prématurée avant la clôture des comptes biennaux et la communication des chiffres définitifs.
18. Répondant à une observation du gouvernement du Japon, le Trésorier a confirmé que l'article 18 du Règlement financier prévoit que tout excédent peut être remboursé aux Etats Membres et que la part de chacun d'entre eux sera fonction du barème des contributions. Lorsque l'excédent aura été confirmé, le Directeur général examinera les circonstances à l'origine de cet excédent et pourra faire des propositions de dérogation à l'article 18 du Règlement financier.
19. Il est exact qu'un excédent se dégagera à la fin de la période biennale 2000-01 du fait du versement qui vient d'être reçu du principal contribuant. Lors de la période 1996-97, lorsque le principal contribuant n'a effectué qu'un versement annuel au lieu des deux versements normaux, le Conseil d'administration a approuvé une réduction des

programmes pour compenser la baisse attendue de recettes. Dans la période biennale en cours, l'OIT a reçu l'équivalent de trois contributions annuelles du principal contribuant mais l'une de ces contributions représente en fait les ressources pour des programmes de périodes biennales antérieures qu'il a fallu réduire.

20. Répondant à une question du porte-parole du groupe africain sur les difficultés de certains Etats Membres à s'acquitter de leurs contributions, le Trésorier a expliqué qu'aucune disposition dans les règles et procédures de l'Organisation ne permet d'annuler les contributions dues par un Etat Membre. Il faut pour cela une résolution spéciale de la Conférence, décision extrêmement rare. C'est en 1983 que la Conférence a, pour la dernière fois, pris une mesure en ce sens en annulant les arriérés de 1,6 million dus par la Chine lorsqu'elle a repris une participation active aux travaux de l'OIT. En 1971, le Conseil d'administration a reconnu le gouvernement de la République populaire de Chine comme représentant de la Chine, mais il n'a pas participé aux travaux de l'Organisation entre 1971 et le milieu de l'année 1983 et n'a pas profité de son appartenance à l'OIT pendant cette période. Il s'agit d'un cas tout à fait exceptionnel, et les circonstances étaient différentes de celles des Etats Membres en retard dans le paiement de leurs contributions.
21. Néanmoins, la Constitution permet aux Etats Membres rencontrant des difficultés financières de demander à recouvrer le droit de vote. Si un Etat Membre est en retard dans ses versements et a perdu le droit de vote en raison de circonstances indépendantes de sa volonté, il peut demander à la Conférence des dispositions financières spéciales pour rembourser ses arriérés. La Conférence a toujours fait preuve de beaucoup de compréhension dans ces situations et permet généralement le remboursement des arriérés sur un certain nombre d'années pour autant que les contributions en cours soient versées dans les délais. Ce mécanisme est prévu par la Constitution. Au fil des années, de nombreux Etats Membres dans des situations financières difficiles ont bénéficié de ce système et il n'a jamais été proposé que les arriérés de contributions soient annulés par les excédents.
22. M. Blondel a fait remarquer que les travailleurs ne souhaitaient pas une redistribution de l'excédent compte tenu des réductions de programme auxquelles il a fallu procéder en période de déficit budgétaire. La logique veut que l'excédent budgétaire soit affecté à des programmes prioritaires ou qu'il serve à renouveler certaines affectations concernant, par exemple, la modernisation des moyens de communication.
23. M. Botha a remercié le Trésorier de ses explications et indiqué que les employeurs attendraient avec impatience de nouvelles informations.
24. *La commission recommande au Conseil d'administration d'autoriser le Directeur général, conformément à la pratique habituelle, à soumettre pour approbation au Président, avant la clôture des comptes de 2000-01 en janvier 2002, des propositions concernant les virements qui s'avèreraient nécessaires dans le cadre du budget des dépenses de 2000-01, sous réserve de la confirmation de cette approbation par le Conseil d'administration à sa 283<sup>e</sup> session (mars 2002).*
25. Le représentant du gouvernement de la France a déclaré que la commission était invitée à répondre à une question quant à la date de publication des documents. Il a déclaré que, selon lui, les débats de la commission seraient plus faciles si les documents étaient publiés 15 jours avant la session avec, le cas échéant, une actualisation des données au moment de la réunion.
26. M. Blondel s'est félicité de la proposition tendant à soumettre les documents 15 jours avant la session de la commission mais a souligné qu'il ne pouvait s'agir que d'un objectif. En

effet, ce raccourcissement du délai suppose un bouleversement des méthodes de travail de l'Organisation, et certains documents sur des questions délicates nécessitent de longues consultations.

27. M. Botha a déclaré que les employeurs trouvaient aussi certains documents trop volumineux mais ils souhaiteraient également que les documents soient généralement publiés à une date plus précoce.
28. Le Trésorier a expliqué que ses observations portaient sur le document concernant le compte du budget ordinaire et le Fonds de roulement soumis au titre de la première question à l'ordre du jour. Compte tenu des observations des membres, ce document sera désormais publié plus tôt et des informations actualisées seront fournies à la commission au moment de la réunion. Tous les autres documents continueront à être publiés le plus tôt possible.
29. Le Directeur général est convenu que dans de nombreux cas des consultations approfondies étaient nécessaires avant la publication d'un document. En règle générale, les documents peuvent être publiés deux semaines à l'avance, sous réserve que le délai de consultation soit suffisant avant leur mise au point définitive.

## **Contributions volontaires et dons** (Deuxième question à l'ordre du jour)

30. La commission était saisie d'un document<sup>2</sup> fournissant des informations sur les contributions volontaires et dons acceptés par le Directeur général depuis novembre 1999.
31. M. Blondel a rappelé que ce document était soumis pour information. Il a remercié les organisations à l'origine des contributions volontaires et des dons et a précisé que l'Atelier régional africain OIT/RENGO financé par la Confédération japonaise des syndicats à concurrence de 4 millions de yen avait eu lieu au mois d'octobre 2001 et non en juin-juillet comme indiqué dans le document du Bureau.
32. M. Botha a déclaré que les employeurs se félicitaient des dons fournis pour les programmes opérationnels de l'OIT et a remercié plus particulièrement les associations d'employeurs d'Amérique du Nord, d'Europe et d'Australie pour leurs contributions à l'une des réunions.
33. Le représentant du gouvernement du Portugal a demandé pourquoi sa contribution de 30 000 dollars pour une réunion régionale tenue à Budapest était considérée comme un don et non comme une contribution à des activités de coopération technique.
34. Le représentant du gouvernement de la Slovaquie a pris la parole au nom des Etats Membres d'Europe orientale et a remercié le Portugal de sa contribution aux coûts de la réunion de Budapest.
35. Répondant à la question du représentant du gouvernement du Portugal, le Trésorier a expliqué que la pratique consistait à faire figurer les réunions dans le budget ordinaire plutôt que dans les activités de coopération technique.
36. La commission a pris note du document du Bureau.

<sup>2</sup> Document GB.282/PFA/2.

## Questions financières relatives à l'Institut international d'études sociales (Troisième question à l'ordre du jour)

37. La commission était saisie d'un document <sup>3</sup> présentant les propositions de programme et de budget de l'Institut international d'études sociales pour 2002-03 et d'un document <sup>4</sup> sur les contributions et dons reçus par l'Institut.
38. Le président a indiqué qu'au stade actuel ces documents étaient soumis à la commission pour information et qu'ils seraient débattus lorsque le Conseil de l'Institut aurait publié un document avec ses recommandations sur ces questions.

## Centre international de formation de l'OIT, Turin (Quatrième question à l'ordre du jour)

39. La commission était saisie d'un document <sup>5</sup> présentant les documents soumis à la 63<sup>e</sup> session du Conseil du Centre ainsi que du rapport <sup>6</sup> de cette session.
40. M. Blondel a indiqué que les travailleurs regrettaient la faible participation d'institutions comme la Banque mondiale et le PNUD au Centre international de formation de Turin. Il faudrait augmenter la collaboration de ces établissements tout en préservant l'indépendance du Centre. Il a jugé inquiétant le recul de la participation des pays africains aux programmes du Centre mais s'est félicité de l'augmentation du nombre de femmes dans les cours. Un examen plus approfondi des programmes du Centre peut laisser penser que les activités de formation à la gestion et aux entreprises sont réservées exclusivement aux employeurs. Les travailleurs ne participent-ils pas eux aussi à la bonne gestion de l'entreprise? Il n'est pas question de revendiquer la cogestion mais simplement de suggérer que certaines activités de formation à la gestion peuvent aussi concerner les travailleurs. Les travailleurs regrettent que les programmes relatifs aux coopératives semblent avoir disparu. Or les coopératives apparaissent comme le moyen concret de faire passer des activités du secteur informel dans le secteur formel. Pour les travailleurs, le travail dans le secteur informel ne peut, par définition, être un travail décent.
41. M. Rampak, membre travailleur, est revenu sur certains des points qu'il avait soulignés lors de la réunion du Conseil du Centre de Turin, à savoir la baisse du nombre de participants de la région africaine, le rapprochement des activités du Centre et des objectifs stratégiques de l'OIT, l'augmentation de la formation bipartite et tripartite et l'amélioration des communications entre le siège de l'OIT et le Centre. Il s'est également félicité des recommandations formulées par le Commissaire aux comptes et a suggéré que, le Conseil du Centre de Turin ne se réunissant qu'une fois par an, des dispositions soient prises pour permettre de débattre des questions de personnel au cours de l'année.

<sup>3</sup> Document GB.282/PFA/3/1.

<sup>4</sup> Document GB.282/PFA/3/2.

<sup>5</sup> Document GB.282/PFA/4/1.

<sup>6</sup> Document GB.282/PFA/4/2.

42. M<sup>me</sup> Sasso-Mazzufferi, membre employeur, a déclaré que le groupe des employeurs appuyait le rapport complet et précis qui rend compte des positions exprimées par les employeurs et des suggestions qu'ils ont faites. Il faut espérer que le Centre de Turin prendra en considération ces suggestions; le Centre devrait non seulement continuer à maintenir un budget en équilibre et prendre les mesures recommandées par le Commissaire aux comptes mais également renforcer la coopération avec l'OIT. Le groupe des employeurs a demandé à plusieurs reprises au fil des ans que le Centre fasse une place égale aux programmes pour les employeurs et aux programmes pour les travailleurs.
43. A propos des déclarations sur la gamme d'activités menées par le Centre, il convient de noter qu'il n'y a en fait pas eu en 2000 de programmes consacrés exclusivement aux intérêts des employeurs. Ce n'est qu'en novembre 2000 qu'un expert employeur a été nommé à cette fin. Il ne faut pas confondre les activités pour les entreprises — qui profitent aux employeurs et aux travailleurs — et le programme concernant spécifiquement les associations d'employeurs.
44. Il serait intéressant de promouvoir de bonnes relations professionnelles entre employeurs et travailleurs, dans le cadre du Centre de Turin, afin que les partenaires sociaux puissent travailler efficacement, aux niveaux national et international, en opérant sur les mêmes bases philosophiques pour améliorer les politiques économiques et sociales dans le contexte général du développement et de la démocratie. Pour atteindre ce but commun, il faut que les programmes donnent une part égale aux intérêts des employeurs et à ceux des travailleurs, mais il faut également que les personnes qui mènent à bien ces programmes dans le Centre soient officiellement inscrites au budget ordinaire afin qu'elles puissent s'acquitter de leurs tâches avec plus d'efficacité.
45. Le représentant du gouvernement de l'Algérie a déclaré que le groupe africain s'associait aux positions exprimées par le groupe des travailleurs et s'inquiétait de la réduction de 30 pour cent de la participation de l'Afrique aux activités du Centre de Turin. Le Bureau devrait prendre des mesures immédiates pour mettre un terme à cette situation compte tenu des besoins urgents des pays africains.
46. Le représentant du gouvernement de la France a indiqué que celui-ci portait une appréciation positive sur les activités du Centre de Turin et que ses observations se limiteraient à quatre points: premièrement, il faudrait développer les activités du Centre en matière d'hygiène et de santé mais aussi de protection sociale, celles-ci étant maintenant plus proches des activités de création d'emplois; deuxièmement, il convient de se féliciter des programmes d'évaluation de la qualité de la formation, mais il faudrait développer l'évaluation de l'impact; troisièmement, dans tous les pays, la formation fait appel à de nouvelles technologies coûteuses et il serait souhaitable que le Centre collabore davantage avec les pays avancés dans ce domaine; quatrièmement, le Centre devrait renforcer les liens avec les départements du BIT chargés de la conception et de la mise en œuvre des activités de coopération technique.
47. Le représentant du gouvernement de l'Italie a expliqué que son gouvernement appuyait vigoureusement le Centre et se félicitait de son développement régulier au fil des années. L'intégration croissante des activités du Centre avec l'OIT est satisfaisante et les projets dont il est question au paragraphe 6 du rapport du Conseil du Centre joueront un rôle important dans les activités futures. L'orateur a assuré la commission que le soutien financier du gouvernement italien à l'Ecole des cadres des Nations Unies n'entamerait en aucune manière son appui au Centre et son engagement vis-à-vis de cet organisme.
48. Le représentant du gouvernement du Portugal a félicité le Centre de la qualité de ses travaux et plus particulièrement des changements et des améliorations en cours. Trois domaines semblent particulièrement intéressants: le rapprochement des activités du Centre

et des objectifs stratégiques de l'OIT, la participation accrue des partenaires sociaux aux activités du Centre et l'introduction d'un apprentissage à distance à faible coût qui ajoute une nouvelle dimension aux activités de formation du Centre. Cependant, il est particulièrement important que le Centre continue à développer ses activités par le recours à des évaluations et à des analyses d'impact. Il s'est déclaré particulièrement satisfait que le Centre continue à organiser des cours de formation en portugais.

49. Le représentant du gouvernement de la Slovaquie a pris la parole au nom des Etats Membres d'Europe orientale pour remercier le gouvernement italien de continuer à appuyer les activités du Centre. Comme les travailleurs l'ont indiqué, l'OIT devrait augmenter les ressources financières à la disposition du Centre afin de pouvoir organiser des activités non seulement dans les pays en développement mais également dans des pays comme ceux d'Europe orientale qui traversent une période de transition économique. Grâce à un personnel hautement qualifié et à des infrastructures de qualité, le Centre est en mesure d'organiser de nombreuses activités qui profiteraient beaucoup aux pays d'Europe orientale qui peuvent eux-mêmes beaucoup offrir en termes d'expérience. Pour ce qui est de l'enseignement à distance par exemple, des institutions de la région sont prêtes à jouer le rôle d'«annexe» du Centre et à l'aider dans des activités régionales précises.
50. La représentante du gouvernement d'El Salvador a félicité le Conseil du Centre de Turin de son rapport positif, publié dans les délais, et a noté avec satisfaction une augmentation importante du nombre de participants de son pays aux activités du Centre.
51. Le représentant du gouvernement de la Namibie a appuyé la déclaration faite par le représentant du groupe africain et a lui aussi remercié le gouvernement italien de son soutien au Centre. La participation des pays africains aux activités du Centre a reculé car les coûts sont malheureusement trop élevés. Ainsi, un cours de trois semaines au Centre est souvent plus coûteux qu'un cours d'une année dans un établissement tertiaire d'Afrique du Sud. Cette situation est regrettable car le programme offert par le Centre de Turin est très intéressant et il faudrait trouver des moyens d'augmenter la participation des pays africains.
52. Un représentant du Directeur général (directeur exécutif chargé des régions et de la coopération technique et directeur du Centre de Turin) a remercié la commission de son soutien et a répondu à un certain nombre des questions soulevées. En ce qui concerne les coopératives, elles figureront dans le programme d'activités du Centre pour 2002. Pour ce qui est de la participation des femmes aux activités du Centre, celle-ci a atteint un record historique (41 pour cent) en l'an 2000. En outre, le Centre a mis en place un programme spécialement conçu pour promouvoir la participation des femmes dans ses activités techniques et le Centre se féliciterait d'une augmentation du nombre de participantes, notamment de régions ou de groupes dans lesquels les femmes étaient faiblement représentées dans le passé.
53. S'agissant du renforcement de la coopération entre le Centre et l'OIT, le Centre dispose maintenant de programmes techniques couvrant l'ensemble des programmes de l'OIT, et les fonctionnaires du BIT peuvent maintenant correspondre directement avec des spécialistes du Centre. Des améliorations sont toujours possibles et les suggestions des travailleurs seront bien entendu prises en considération. Le poste évoqué par les employeurs a été inscrit au budget pour 2002 mais la règle de fonctionnement du Centre est que chaque activité doit être autonome, et le programme devrait donc être développé. Il faut toutefois espérer qu'avec l'appui des employeurs l'activité concernée se développera suffisamment pour garantir le financement du poste par le budget ordinaire.
54. La baisse de participation des pays de la région africaine aux activités du Centre pendant l'année 2000 est liée à la réduction générale des activités de coopération technique de

l'OIT qui tient à la difficulté d'obtenir des ressources des donateurs pour la région et au fait que de nombreux pays africains connaissent une situation de crise. Néanmoins, les chiffres pour 2001 montrent une augmentation de la participation de la région africaine et soulignent que les efforts spécialement consentis pour augmenter la participation de cette région ont eu l'effet attendu.

55. Quant au développement des nouvelles technologies, le Plan de développement pour 2002-05, qui vient d'être approuvé par le Conseil, comporte un certain nombre de projets conçus pour garantir que le Centre utilisera pleinement ces moyens. De plus, grâce à l'appui du gouvernement italien, des autorités locales et des entreprises privées, l'infrastructure du Centre sera en grande partie rénovée et modernisée au cours des prochaines années.
56. Plus généralement, le Centre doit être autofinancé à concurrence de 70 pour cent de son budget total. Il n'est donc pas en mesure d'offrir des activités gratuites et les études ont montré que les coûts sont conformes à ceux d'établissements semblables. Afin de réduire encore les coûts, 50 pour cent environ des activités du Centre ont été décentralisées vers les pays concernés.
57. Enfin, pour répondre aux observations sur les questions de personnel, le bureau du Conseil du Centre de Turin a été autorisé à approuver les amendements au Statut du personnel au cours de l'année, sans attendre la session suivante du Conseil.
58. La commission a pris note des deux documents du Bureau.

## **Budgets proposés pour les comptes extrabudgétaires pour 2002-03**

(Cinquième question à l'ordre du jour)

### **Centre international d'informations de sécurité et santé au travail (CIS)**

59. La commission était saisie d'un document<sup>7</sup> présentant les propositions budgétaires pour les comptes extrabudgétaires pour 2002-03.
60. M. Botha, au nom des employeurs, a indiqué qu'en vertu de cette question de son ordre du jour la commission est invitée à approuver les budgets proposés pour 2002-03 pour le CIS puis pour le CINTERFOR. C'est probablement parce que, à un certain moment dans le passé, on a pensé que ces deux organismes pourraient un jour s'autofinancer qu'ils sont considérés comme relevant des comptes extrabudgétaires. Le Conseil d'administration est en principe responsable de leur gestion, ce qui n'est pas le cas de l'Institut international d'études sociales ni du Centre de Turin, qui ont leur propre conseil. Il serait intéressant d'avoir ultérieurement des informations sur tous les autres organismes autonomes ou semi-autonomes, tels que l'IPEC et l'ARLAC, associés au BIT.
61. Le CIS joue un rôle important en fournissant des informations sur la sécurité et la santé au travail mais, compte tenu du problème du «fossé numérique» qui est exposé dans le

<sup>7</sup> Document GB.282/PFA/5/1.

document du Bureau, il serait intéressant de savoir comment il envisage d'amener tous ses homologues nationaux à l'ère d'Internet.

62. Par le passé, le CIS et le CINTERFOR ont utilisé des fonds reportés pour financer une partie de leurs activités. Toutefois, compte tenu de la réduction de la contribution de l'OIT, cette source va s'amenuiser et chacune de ces organisations devra concevoir des stratégies pour accroître les recettes provenant d'autres sources. Le Bureau pourrait jouer un rôle utile à cet égard en menant des évaluations détaillées des activités de l'une comme de l'autre.
63. M. Blondel s'est d'abord associé à la demande des employeurs concernant la présentation d'un document qui dresse la liste des organismes semblables au CIS et au CINTERFOR, et partiellement financés par l'OIT. Les travailleurs ont rappelé que, lors du débat sur les orientations budgétaires, ils s'étaient opposés à la diminution de 10 pour cent des ressources affectées à SafeWork, estimant que la sécurité et la santé au travail sont au cœur des activités de l'OIT. Comme le montre la tragique actualité en France, ces questions devraient être une préoccupation journalière et le CIS est précisément l'instrument du BIT au service de la sécurité et de la santé au travail. Ce centre, créé en 1959, a pour objectif un rayonnement mondial; il se consacre à la collecte et à la diffusion d'informations sur la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles. Il compte plus de 120 établissements collaborateurs nationaux. Il s'agit d'un centre de référence unique pour les partenaires sociaux mais aussi pour les professionnels. Ses travaux sont publiés dans plusieurs langues, mais il faut citer plus particulièrement l'*Encyclopédie de médecine, d'hygiène et de sécurité du travail* du BIT, disponible en français et en anglais.
64. Aujourd'hui se pose le problème de fond du passage du support papier au document électronique. Dans nombre de pays, le support papier reste aujourd'hui le meilleur moyen de communiquer l'information, notamment dans un domaine technique, jusqu'à l'intéressé. Il ne faut pas sacrifier aux nouvelles technologies ceux qui n'ont, comme moyen d'information, que le document imprimé. De plus, l'attrait de l'industrialisation pour certains pays en développement montre la nécessité d'une activité durable du CIS en matière de santé et de sécurité au travail.
65. M. Blondel a fait remarquer que le budget du CIS montrait que les recettes prévues pour 2000-01 ne seraient vraisemblablement atteintes qu'à concurrence de 40 pour cent, du fait du recul des ventes de publications et de CD-ROM; cette baisse ne tient pas à un problème de commercialisation mais plutôt au fait que les acquéreurs potentiels font parfois passer la sécurité et la santé au second rang. La demande d'information doit émaner des employeurs.
66. Enfin, tout en regrettant la baisse des recettes prévue pour 2002-03 et la baisse consécutive des ressources en personnel, les travailleurs ont appuyé le point appelant une décision dans le document.
67. La représentante du gouvernement de la Chine a souligné que la sécurité et la santé au travail jouent un grand rôle important dans les objectifs stratégiques de l'OIT et que l'accès à l'information sur ces activités est particulièrement important pour les pays en développement. Elle a félicité le CIS des efforts qu'il déploie pour mettre ces informations à leur disposition. L'oratrice a indiqué que la Chine a bénéficié des services d'experts du CIS ces dernières années à l'occasion de sa participation à un certain nombre de programmes visant à améliorer la sensibilité des employeurs et des travailleurs à la sécurité dans tout le pays. Elle a dit appuyer pleinement le point appelant une décision au paragraphe 8 mais a exprimé sa préoccupation devant la diminution des ressources prévues pour ces activités. Les informations sur la sécurité et la santé sont fondamentales pour tous les Etats Membres, et le CIS mérite de bénéficier d'un appui financier plus important.

68. Le représentant du gouvernement de la Namibie est convenu que la question de la sécurité et de la santé au travail est une priorité pour l'OIT et que la commission devrait éviter de donner l'impression que ce n'est pas le cas. Au cours des dernières discussions budgétaires, beaucoup d'orateurs ont mis en lumière l'importance des programmes de l'OIT sur le VIH/SIDA. Il est certain qu'ils ont une forte incidence sur la sécurité et la santé et il est pertinent à cette occasion de leur donner la priorité par rapport au CIS. L'orateur a exprimé la même préoccupation que les employeurs à propos du report des fonds d'un exercice à l'autre et des difficultés auxquelles devra faire face le CIS quand cette pratique cessera.
69. Beaucoup de pays du monde en développement trouvent désormais que les publications du CIS sont très chères car leur monnaie locale a continué de se déprécier contre le dollar. Certes, ces publications sont disponibles par voie électronique, mais dans les pays en développement les possibilités d'accès à l'Internet sont limitées et c'est pourquoi le CIS devrait continuer à diffuser ses publications tant sur Internet que sur papier.
70. Le représentant du gouvernement de la France est convenu que la sécurité et la santé sur le lieu de travail sont une priorité importante. Les accidents du travail ont coûté des millions de vies et la nécessité d'améliorer la sécurité et la santé au travail est l'une des principales raisons pour lesquelles l'OIT a été créée. L'orateur a pleinement souscrit à la suggestion faite par les employeurs que le Bureau mène une évaluation détaillée des activités du CIS, non seulement pour l'aider à assumer ses responsabilités mais aussi pour répondre à la préoccupation exprimée par l'orateur précédent.
71. Le Trésorier a confirmé que M. Botha a tout à fait raison de dire que, lorsque le CIS et le CINTERFOR ont été créés, on s'attendait à ce qu'ils arrivent un jour à s'autofinancer. Ils n'y sont pas parvenus et il y a longtemps qu'on a reconnu qu'ils dépendraient du BIT pour leur financement. Pour des raisons historiques, le Conseil d'administration a toujours approuvé le programme et budget de ces deux établissements. Comme cela a été demandé, le Bureau fournira une liste des organismes du même type à une session future de la PFA, de façon à pouvoir examiner la question des procédures budgétaires normalisées.
72. Il est exact que la contribution du budget ordinaire au CIS en 2002-03 sera inférieure à ce qu'elle a été au cours du présent exercice, mais cette différence est en grande partie imputable à l'appréciation du dollar par rapport au franc suisse. Comme le document l'indique, la contribution de l'OIT vise à subventionner un certain nombre d'années de travail des services organiques et des services généraux. Le montant de la contribution en dollars sera effectivement inférieur en 2002-03, mais il permettra de financer 12 années de travail des services organiques et huit des services généraux, contre 10,5 et 10 respectivement au cours du présent exercice. Les dépenses non afférentes au personnel pour 2002-03 sont fixées à 255 000 dollars, soit une réduction de 111 000 dollars par rapport à l'exercice en cours; il en résulte une réduction nette de la contribution de l'OIT d'environ 64 000 dollars en valeur réelle par rapport à la contribution actuelle.
73. Un représentant du Directeur général (le responsable du CIS) a assuré les employeurs comme les travailleurs que le CIS n'envisage pas de suspendre ses publications sur papier. Beaucoup de pays dans le monde n'ont qu'un accès limité à la technologie de l'information et, même dans le contexte industriel le plus moderne, il est parfois plus facile de consulter un document imprimé que d'essayer d'accéder à un terminal. Le CIS continuera de dialoguer avec les utilisateurs et de proposer des copies imprimées des fiches de sécurité, des extraits de ses bases de données et de l'*Encyclopédie de médecine, d'hygiène et de sécurité du travail*.
74. Le CIS se préoccupe du prix de ses produits et il est sensible aux problèmes des pays en développement qui, depuis plusieurs années, bénéficient de réductions importantes dans le

cadre de la structure de prix différenciés. Les frais d'envoi sont élevés également, et l'on s'efforce d'éliminer ou du moins de réduire ces coûts de façon à rendre les publications plus accessibles. Le CIS examinera le prix de chacune de ses publications, mais il ne peut influencer sur les prix des produits du Bureau des publications, tels que l'Encyclopédie, qui sont établis en fonction de la politique générale du BIT. Quant à la question de l'évaluation des activités du CIS, il y sera procédé dans le cadre de l'évaluation du programme focal SafeWork et les résultats seront publiés dans ce rapport.

- 75. *La commission recommande au Conseil d'administration d'approuver le budget des dépenses et des recettes proposées pour 2002-03 pour le compte extrabudgétaire du Centre international d'informations de sécurité et de santé au travail (CIS).***

### **Centre interaméricain de recherche et de documentation sur la formation professionnelle (CINTERFOR)**

- 76.** La commission était saisie d'un document<sup>8</sup> contenant des propositions budgétaires pour 2002-03 pour ce compte extrabudgétaire.
- 77.** M. Botha a déclaré que les observations des employeurs sur le point à l'ordre du jour précédent s'appliquaient également au CINTERFOR et s'expliquaient par leur souhait de voir ces organes poursuivre leurs activités. Les groupes d'employeurs de la région de l'Amérique latine soutiennent fermement les activités du CINTERFOR et sont reconnaissants aux gouvernements de la région, particulièrement celui de l'Uruguay, de leur soutien constant.
- 78.** Au sujet du document du Bureau, l'orateur s'est demandé si le droit à la formation mentionné au paragraphe 8 était lié à la convention (n° 142) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975; il s'est demandé aussi ce que signifie précisément la référence aux «entités sociales» du paragraphe 11. La raison pour laquelle les partenaires sociaux ne sont pas mentionnés au paragraphe 14 ne paraît pas claire, mais le Bureau pourrait peut-être fournir des informations complémentaires sur ce point.
- 79.** Les employeurs estiment que le CINTERFOR devrait faire lui aussi l'objet d'une évaluation détaillée, l'accent étant mis en particulier sur la nécessité d'accroître la coordination entre l'OIT et les institutions extrabudgétaires, afin d'éviter les doubles emplois et les chevauchements, compte tenu spécialement de la similarité de nombreux programmes du CINTERFOR, du Centre de Turin et de l'OIT elle-même.
- 80.** M. Blondel a indiqué que les travailleurs sont favorables aux nouvelles dispositions institutionnelles que les établissements spécialisés ont adoptées pour s'intégrer dans les campagnes nationales de formation; en effet, il faut éviter tout chevauchement d'activités. Soulignant l'existence d'un centre de formation professionnelle dans des régions en développement, l'orateur a demandé s'il ne serait pas possible de s'inspirer de l'exemple du CINTERFOR pour créer des centres semblables en Asie ou en Afrique. Les travailleurs soutiennent les activités du CINTERFOR et appuient le point appelant une décision.
- 81.** La représentante du gouvernement du Brésil a déclaré que les activités exposées aux paragraphes 3 à 18, et particulièrement au paragraphe 5, faisaient apparaître la contribution

<sup>8</sup> Document GB.282/PFA/5/2.

utile du CINTERFOR au Brésil, ainsi que dans les autres pays de la région. Elle appuie pleinement le point appelant une décision du paragraphe 25.

- 82.** La représentante du gouvernement de Cuba a exprimé également sa satisfaction du travail réalisé par le CINTERFOR, lequel mérite le plein appui non seulement de l'OIT, mais aussi des pays de la région, parce qu'il contribue si efficacement aux programmes de formation et d'amélioration des compétences.
- 83.** La représentante du gouvernement d'El Salvador a déclaré que les programmes du CINTERFOR avaient eu pour effet d'améliorer à la fois la quantité et la qualité des activités de formation dans la région de l'Amérique latine, et elle a fait part de son entier soutien au point appelant une décision.
- 84.** La représentante du gouvernement de Trinité-et-Tobago a fait part également de son soutien au point appelant une décision. Il apparaît évident que, pour qu'il y ait travail décent, il faut tout d'abord qu'il y ait du travail, et l'éducation et la formation professionnelles jouent un rôle fondamental dans l'employabilité des travailleurs. Non seulement elles accroissent leur chance d'obtenir du travail, mais leur permettent d'obtenir un emploi d'une nature propre à mettre en place les conditions et le cadre nécessaires à la réalisation du travail décent. L'éducation et la formation professionnelles sont directement liées à la productivité et à l'entreprise, donc par extension aux Etats; en fait, elles sont sans doute le lien essentiel entre le travail décent et le développement économique. Le rôle d'organes comme le CINTERFOR dans le programme relatif au travail décent ne doit pas être sous-estimé, et c'est pourquoi ces organes méritent l'appui le plus vigoureux. Au nom de son propre pays et des autres pays de la sous-région de la CARICOM, l'oratrice souhaite faire part de sa satisfaction pour l'excellent travail réalisé par le CINTERFOR. En outre, il est à espérer que l'on reconnaîtra comme il se doit les domaines prioritaires retenus par la sous-région de la CARICOM à la 35<sup>e</sup> réunion de la Commission technique du CINTERFOR, qui s'est tenue à Brasilia en août dernier.
- 85.** La représentante du gouvernement du Mexique a exprimé son plein soutien aux activités du CINTERFOR et au point appelant une décision du paragraphe 25.
- 86.** Le représentant du gouvernement du Nigéria a dit appuyer l'appel lancé par les travailleurs pour la création d'une organisation similaire au CINTERFOR en Afrique, en raison particulièrement de l'importance de la formation professionnelle et de l'amélioration des compétences, ainsi que de la contribution que cet organisme pourrait apporter à la réalisation des objectifs du travail décent.
- 87.** Un représentant du Directeur général, le directeur régional par intérim des Programmes extérieurs dans les Amériques, s'est dit reconnaissant des manifestations de confiance émanant de si nombreux membres de la commission, qu'il transmettra à l'ensemble des membres du personnel du CINTERFOR. Les activités du centre pour 2002-03, qui sont clairement énoncées aux paragraphes 3, 4 et 5 du document du Bureau, mettent en évidence les efforts accomplis pour s'adapter à la nouvelle situation régnant en Amérique latine et pour faire participer aux activités non seulement les gouvernements et les établissements de formation professionnelle, mais aussi les employeurs et les travailleurs.
- 88.** La 35<sup>e</sup> session de la Commission technique du CINTERFOR, qui s'est tenue récemment à Brasilia, a été extrêmement productive. Elle a compris une évaluation en profondeur des activités du CINTERFOR, de même que des plans pour les activités futures et leurs implications financières. Le CINTERFOR est conscient de la nécessité d'éviter les doubles emplois avec les activités de l'OIT et du Centre de Turin; ses activités sont distinctes mais complémentaires, et elles sont largement centrées autour des travaux régionaux de soutien à ses propres activités et aux travaux d'appui menés pour le compte des différentes équipes

techniques multidisciplinaires des régions. Il est exact que le paragraphe 14 ne mentionne pas expressément les partenaires sociaux, mais il ressort de l'ensemble du document qu'ils participent étroitement à toutes les activités et qu'ils sont mentionnés implicitement en tant que bénéficiaires des programmes du CINTERFOR. La mention faite au paragraphe 11 des entités publiques, privées et sociales vise les gouvernements, les établissements de formation professionnelle, et aussi le soutien offert par les organisations d'employeurs et de travailleurs s'occupant de formation professionnelle. En conclusion, l'orateur accueille favorablement la proposition d'évaluation détaillée des activités du CINTERFOR et se dit certain de ce qu'elle confirmera les résultats de l'évaluation régionale qui a déjà eu lieu.

89. Le représentant du gouvernement du Chili s'est associé aux manifestations de soutien exprimées en faveur des activités du CINTERFOR et a dit approuver le point appelant une décision. Les activités du centre, qui font déjà l'objet d'une forte demande, seront soumises à des pressions croissantes dans l'avenir. Le récent Forum global sur l'emploi a considéré que la formation permanente était un outil fondamental du maintien de l'emploi dans les périodes économiques difficiles et que, l'économie mondiale étant au bord de la récession, la valeur et l'utilité du CINTERFOR n'avaient jamais été aussi évidentes. L'OIT doit veiller à ce qu'il soit convenablement équipé pour mener ses tâches.
90. *La commission recommande au Conseil d'administration d'approuver les prévisions de recettes et de dépenses du compte extrabudgétaire du Centre interaméricain de recherche et de documentation sur la formation professionnelle (CINTERFOR) pour 2002-03.*

## **Programme et budget pour 2002-03** (Sixième question à l'ordre du jour)

### **Réserve pour les réunions techniques**

91. La commission était saisie d'un document<sup>9</sup> concernant les réunions techniques proposées pour la période biennale 2002-03.
92. S'exprimant au nom des membres employeurs, M. Botha a dit convenir que les réunions proposées méritaient qu'on les appuie, encore qu'il n'y ait guère de choix, et que, en tout état de cause, d'autres questions importantes comme la sécurité sociale devraient faire l'objet de réunions techniques. Par ailleurs, il a noté qu'il restait un crédit de 316 000 dollars pour les réunions futures et que la commission devrait être consultée au sujet de l'emploi de ce crédit.
93. M. Blondel a rappelé que le budget global des réunions techniques était de 1 069 150 dollars des Etats-Unis et qu'il restait donc un solde de 316 000 dollars. Il a approuvé le point appelant une décision mais a demandé au Bureau de faire une proposition lors de la session de mars 2002 du Conseil d'administration concernant l'utilisation du solde pour d'autres réunions techniques en 2002-03.
94. Un représentant du Directeur général (le directeur par intérim du Bureau de programmation et de gestion) a assuré la commission qu'un document serait soumis à la session de mars 2002 en vue de proposer d'autres thèmes de réunions parmi lesquels le Conseil d'administration pourrait faire son choix.

<sup>9</sup> Document GB.282/PFA/6.

95. La commission a pris note du document du Bureau.

## **Autres questions financières** (Septième question à l'ordre du jour)

### **Rapport du Corps commun d'inspection des Nations Unies sur ses activités pendant l'année se terminant au 31 décembre 2000**

96. La commission a pris note d'un document<sup>10</sup> concernant les activités du CCI pour l'année se terminant au 31 décembre 2000.

### **Fonds pour les systèmes informatiques**

97. La commission était saisie d'un document<sup>11</sup> contenant des informations sur les progrès réalisés à ce jour en ce qui concerne l'amélioration des systèmes financiers de l'OIT.
98. S'exprimant au nom des membres employeurs, M. Botha a déclaré que le rapport soumis à la commission était aussi utile que concis. Il conviendrait toutefois d'examiner la possibilité de créer un sous-comité de la Commission PFA qui serait chargé de superviser le projet compte tenu du niveau élevé de financement, d'une manière tout à fait comparable à la manière dont le sous-comité du bâtiment supervisait les projets de construction dotés d'un financement plus limité, parce qu'un tel sous-comité pourrait utilement apporter une aide et donner des avis. Sur une question connexe, et afin d'aider les membres du Conseil d'administration à utiliser leur temps plus efficacement, le Bureau pourrait peut-être examiner la possibilité de créer un centre de communications équipé d'ordinateurs, ainsi que d'installer des prises pour les ordinateurs portatifs dans la salle du Conseil d'administration.
99. M. Blondel a rappelé que les travailleurs avaient toujours appuyé la création du Fonds pour les systèmes informatiques, car le Bureau doit se doter de systèmes performants adaptés à ses besoins. Le document du Bureau est particulièrement intéressant, car il présente la suite donnée à la décision prise par la Conférence en juin 2000 et décrit la modernisation du système informatique, la constitution de l'équipe de projet et la procédure pour le choix des logiciels qui sera bientôt utilisée. Les travailleurs sont très satisfaits de la manière dont les choses ont été menées et remercient le Bureau de son analyse.
100. Le représentant du gouvernement de l'Allemagne s'est dit d'accord avec M. Blondel et a rappelé à la commission que le fonds ne devait pas servir à renouveler entièrement l'ensemble du matériel informatique du BIT, mais seulement à moderniser les installations informatiques liées aux fonctions financières, aux achats et aux ressources humaines. Cependant, des informations plus détaillées devraient être fournies au sujet de la mesure dans laquelle on fait appel au fonds et dans quel but, et il est à espérer que des documents futurs fourniront davantage d'informations financières détaillées.

<sup>10</sup> Document GB.282/PFA/7/1.

<sup>11</sup> Document GB.282/PFA/7/2.

- 101.** M. Botha a déclaré qu'il avait pris note des observations qui avaient été faites, mais que, compte tenu de l'expérience menée récemment au Centre de Turin, un certain contrôle devrait être exercé par la commission.
- 102.** Le Trésorier a déclaré que la proposition des employeurs tendant à créer un sous-comité de la Commission PFA pour superviser le projet méritait des consultations approfondies, étant donné qu'il ne semblait pas y avoir de consensus à ce stade au sein de la commission. Il a suggéré que des consultations officielles soient menées avec les gouvernements, les travailleurs et les employeurs afin de déterminer s'il était possible d'atteindre un tel consensus.
- 103.** En réponse à la question soulevée par le représentant du gouvernement de l'Allemagne au sujet de la situation financière du projet, le Trésorier a expliqué que le recrutement avait pris plus de temps que prévu, mais qu'il était vital de s'assurer que le projet engageait les personnes convenant aux différents postes. Les retards constatés signifient que l'essentiel du montant original de 25 millions de dollars reste intact, mais que les dépenses commenceront à être engagées au début de 2002, et des informations financières complètes seront soumises à la commission à des réunions futures. L'un des avantages du retard tient au fait que le projet peut maintenant bénéficier d'un certain nombre de progrès qui se sont produits dans le domaine informatique au cours de la période écoulée, particulièrement en ce qui concerne l'intérêt accru manifesté par les grands fournisseurs de logiciels pour les besoins et problèmes très particuliers auxquels font face les institutions des Nations Unies. Nombre d'entre eux s'efforcent de résoudre des problèmes similaires dans d'autres institutions des Nations Unies, et l'OIT profitera des travaux et des ressources investis par elles. Un autre progrès technologique se traduit par le fait qu'il sera maintenant possible d'accéder aux principaux systèmes informatiques à Genève par Internet, ce qui réduira la nécessité de disposer de matériels et de sous-systèmes informatiques dans ce domaine.
- 104.** Dans le cadre du renouvellement qui a lieu au bâtiment du siège à Genève, il a été décidé d'installer dix ordinateurs personnels dans la bibliothèque du BIT pour jouer le rôle de centre de formation. Durant les sessions du Conseil d'administration, ces PC pourront être réservés aux délégués au Conseil, ce qui facilitera leur accès aux moyens informatiques et à Internet. La possibilité d'installer des prises de courant dans la salle du Conseil d'administration sera examinée.
- 105.** M. Durling, membre employeur, a appuyé la création d'un sous-comité chargé de superviser le projet de 25 millions de dollars. Un tel sous-comité servirait de centre d'échange d'idées et permettrait aux trois groupes de fournir des orientations tout au long de la durée de vie du projet. Il n'est pas question seulement ici de contrôler la manière dont l'argent est dépensé. Le nouveau système fournirait des informations vitales au monde, et il est essentiel qu'il entre en service rapidement et qu'il soit fiable. Il est également essentiel de faire en sorte que le projet bénéficie des dernières techniques disponibles.
- 106.** M. Blondel a déclaré que les travailleurs n'étaient pas convaincus de la nécessité de créer un sous-comité chargé de suivre le projet de technologie de l'information et qu'un tel précédent risquait d'entraîner la prolifération de sous-comités sans véritable justification. Ce n'est pas une demande du groupe des travailleurs et, en outre, il est peu probable que les membres de cette commission technique soient en mesure de fournir des conseils sur la gestion d'un projet de ce type. Cette responsabilité incombe au Bureau.
- 107.** M. Botha a déclaré que les employeurs convenaient avec M. Blondel qu'un sous-comité ne devrait pas s'occuper lui-même directement des aspects techniques de l'informatique et qu'il était préférable de laisser ces questions au personnel spécialisé du Bureau. Ce que les employeurs proposent, c'est la création d'un sous-comité chargé de superviser la gestion financière du projet, ce qui est de la compétence de la Commission PFA. Cependant, le

Trésorier a émis l'idée qu'il pourrait être préférable de mener des discussions informelles entre les groupes et le Bureau avant de faire une proposition ferme, et les employeurs sont tout disposés à suivre cette suggestion.

**108.** La commission a pris note du document du Bureau.

Genève, le 13 novembre 2001.

(Signé) B. Botha,  
Rapporteur.

*Points appelant une décision:*      paragraphe 24;  
  paragraphe 75;  
  paragraphe 90.